

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER
PROCÈS-VERBAL
DU 3 MAI 2010
SÉANCE ORDINAIRE

1. Présences et quorum

PRÉSENTS:

Conseillers(ère) : M. Marcel Nadeau
M. Jean-Pierre Bélanger
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
M. Marc-André Béland
M. Louis-Marie Proulx

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Daniel Nadeau**, maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

10-103 Tout en laissant le point varia ouvert, le projet de l'ordre du jour est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement.

3. Dépôt du rapport financier par la firme Mallette

10-104 Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bélanger, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement d'accepter, tel que présenté par monsieur Claude Morissette, comptable agréé de la firme Mallette, le rapport financier de l'année 2009.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2010

10-105 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 5 avril 2010.

5. Lecture et adoption des COMPTES

10-106 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau appuyé par monsieur Marc-André Béland et résolu unanimement que les comptes du mois d'avril sont acceptés par les membres du conseil municipal pour un montant de **9 848.11\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci- dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

6. CORRESPONDANCE

-Dépôt de l'état des revenus et de dépenses du mois du mois d'avril 2010.

Société d'horticulture Saint-Charles-Garnier / demande de don

10-107 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement d'autoriser un don de 500\$ à la Société d'horticulture Saint-Charles-Garnier Enr.

Dossier René Bérubé de La Rédemption

Pour faire suite à la réclamation de monsieur Bérubé. Selon l'enquête de notre compagnie d'assurances, celle-ci conclut que la municipalité n'a commis aucune faute.

COMITÉ DES FÊTES DU 75^E ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE

Réservation de la salle municipale / Vente de garage

10-108 Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bélanger, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le Comité des Fêtes du 75^e à utiliser la salle municipale, le 15 mai prochain, pour la tenue d'une vente de garage. Un permis est obligatoire pour cet événement.

Appui financier du Pacte rural aux Fêtes du 75e

10-109 **Considérant qu'**une demande d'appui financier a été demandée au Pacte rural dans le cadre des Fêtes du 75^e anniversaire;

Considérant que la MRC de La Mitis a accepté d'agréer à la requête pour un montant de quatre mille neuf cents dollars (4 900\$).

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bélanger, appuyé par monsieur Marc-André Béland et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise un montant de 4 900\$ au Comité des Fêtes du 75^e anniversaire afin de soutenir les membres dans leurs opérations.

Approbaton du Plan annuel d'intervention sur les TPI de Saint-Charles-Garnier

10-110 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier approuve le Plan d'intervention forestière présenté par la Société d'Exploitation des Ressources de La Métis, pour des travaux sylvicoles qui seront réalisés en 2010 à l'intérieur des terres publiques intramunicipales (TPI) sur notre territoire.

Commission scolaire des Phares / Amendement au Plan triennal

Amendement au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.

L'école des Hauts-Plateaux-Euclide-Fournier, immeuble vacant pour 2010-2011. Amendé le 26 avril 2010 par le conseil des commissaires, conformément à l'article de la Loi sur l'instruction publique.

Pétition

Une pétition est déposée au conseil signée par huit (8) citoyens de Saint-Charles-Garnier à l'effet de faire respecter le règlement sur la garde d'animaux dans la zone urbaine et le règlement sur les nuisances.

Demande de réparation d'un terrain / M. Marco Lecours

10-111 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement d'autoriser la réparation d'une partie de terrain près de la bordure du chemin chez M. Marco Lecours. Les travaux seront effectués par le manœuvre.

7. MRC DE LA MITIS

a) Compte-rendu du maire

M. le maire informe le conseil sur divers sujets discutés lors de la dernière réunion à la MRC de La Mitis.

b) AVIS DE MOTION pour le règlement 176

Avis de motion est donné par monsieur Louis-Marie Proulx, conseiller, voulant que le règlement intitulé « Règlement numéro 176 modifiant le règlement 166 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier une aire d'affectation industrielle, soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

10-112 **Adoption du projet de règlement numéro 176 modifiant le règlement 166 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier une aire d'affectation industrielle**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 109 et suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un règlement décrétant un plan d'urbanisme le 5 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'urbanisme est entré en vigueur le 2 novembre 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier les limites de l'aire d'affectation industrielle lourde (ILD);

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx, et résolu unanimement que soit adopté le projet de règlement numéro 176 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement numéro 176 modifiant le règlement 166 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier une aire d'affectation industrielle».

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

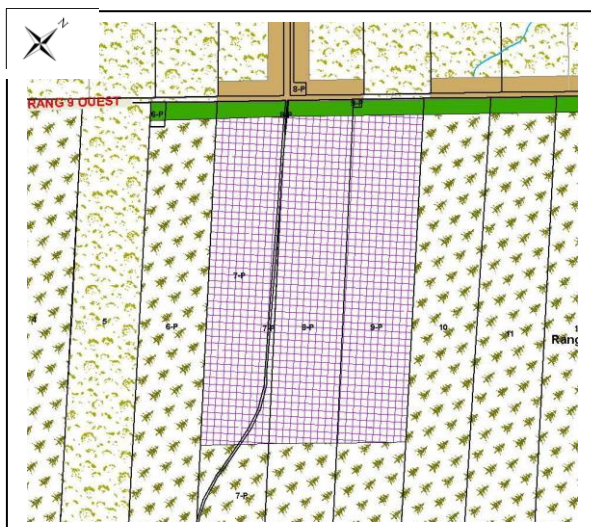
Le but du présent règlement est modifier les limites de l'aire d'affectation industrielle lourde (ILD) située actuellement sur les lots 7,8 et 9 du rang IX du canton Massé.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DU PLAN DES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Le plan numéro 9010-2009-A des grandes affectations du sol faisant partie intégrante du règlement relatif au plan d'urbanisme est modifié en retranchant de l'aire d'affectation *Industrielle lourde (ILD)* des portions des lots 7 et 9 du rang IX du canton Massé pour les convertir en une affectation *forestière (FRT)*, dans le cas du lot 7, à l'ouest de la route de Saint-Charles-Garnier, et en affectation *forestière habitée (FRH)* dans le cas du lot 9, telle que montrée sur les plans ci-après :

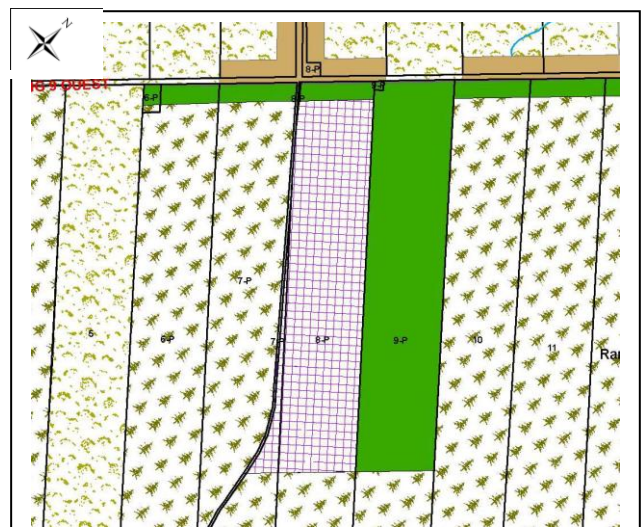
Plan d'affectation du sol

Avant modification



Plan d'affectation du sol

Après modification



ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

c) AVIS DE MOTION pour le règlement 177

Avis de motion est donné par monsieur Louis-Marie Proulx, conseiller voulant que le règlement de concordance numéro 177 modifiant le règlement 167 relatif au zonage afin de modifier les limites des zones 36 (FRH), 38 (FRT) et 39 (ILD), soit présenté pour adoption lors d'une prochaine séance. Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil sera dispensé de lecture lors de son adoption.

10-113 Adoption du projet de règlement de concordance numéro 177 modifiant le règlement 167 relatif au zonage afin de modifier les limites des zones 36 (FRH), 38 (FRT) et 39 (ILD)

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et suivants) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un règlement de zonage le 5 juin 2009 1991 et que celui-ci est entré en vigueur conformément à la *Loi*;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le plan d'urbanisme et le règlement de zonage afin de réduire la dimension de la zone industrielle et de permettre une résidence permanente sur le lot 9 du rang IX du canton Massé;

ATTENDU QUE le règlement 166 relatif au plan d'urbanisme est modifié en concomitance et que cette modification nécessite l'adoption d'un règlement de concordance afin d'assurer la conformité du règlement de zonage au plan d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet, et résolu unanimement que soit adopté ce projet de règlement numéro 177 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement de concordance numéro 177 modifiant le règlement de zonage numéro 167 afin de modifier les limites des zones 36 (FRH), 38 (FRT) et 39 (ILD)».

ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le but du présent règlement est de réduire la dimension de la zone industrielle et de permettre une résidence permanente sur le lot 9 du rang IX du canton Massé.

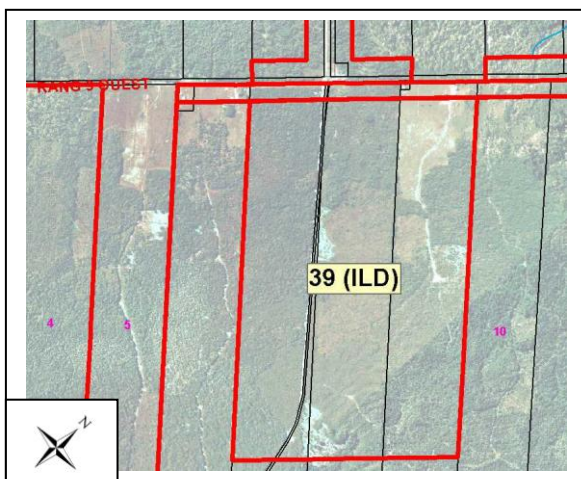
ARTICLE 4 : MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage numéro 9010-2009-C faisant partie intégrante du règlement de zonage 167 est modifié :

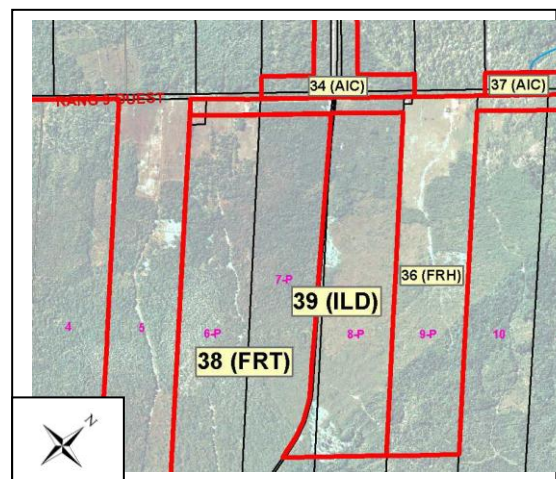
- 1° en agrandissant la zone 36 (FRH), par le retranchement de la portion du lot 9 du rang IX du canton Massé se trouvant actuellement dans la zone 39 (ILD);
- 2° en agrandissant la zone 38 (FRT), par le retranchement de la portion du lot 7 du rang IX du canton Massé se trouvant dans la zone 39 (ILD), à l'ouest de la route de Saint-Charles-Garnier.

Ces modifications sont illustrées sur les plans ci-après :

Plan de zonage
Avant modification



Plan de zonage
Après modification



ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

8. POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

Sans objet

9. GARAGE MUNICIPAL ET VOIRIE

Travaux de voirie

10-114 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement, lorsque la température le permettra, de débiter les travaux de voirie suivants :

- Niveleuse
- Gravier à divers endroits de la municipalité
- Débroussaillage dans quelques fossés
- Du gravier pour la cour du garage municipal

Boîte à sel usagée du camion Dodge

10-115 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Jean-Pierre Bélanger et résolu unanimement de vendre, au vieux fer, la boîte à sel usagée.

Engagement de M. Raoul Garon en tant que manoeuvre à temps plein

10-116 Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement d'engager monsieur Raoul Garon comme manoeuvre à temps plein, débutant le 10 mai prochain. Son salaire sera de 11,01\$ / heure à raison de 40 heures par semaine. La paie de vacances est versée à chaque période de paie.

10. Nommer un maire suppléant (rotation)

10-117 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement que le conseiller monsieur Rodrigue Ouellet soit nommé maire suppléant pour une période de trois (3) mois. À ce titre, monsieur Rodrigue Ouellet est autorisé, en l'absence du maire, à signer les documents de la municipalité en compagnie de la directrice générale. Il est, de plus, désigné pour représenter la municipalité au conseil des maires et à tout autre endroit en l'absence du maire.

11. LA JOURNÉE DE LA RÉSISTANCE

a) Demande l'utilisation de l'église à la Fabrique de Saint-Charles-Garnier

10-118 Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Bélanger, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande à la Fabrique,

l'autorisation d'utiliser l'église, le 24 mai prochain, pour la présentation de discours, remise du titre et la proclamation du Manifeste de la ruralité, ceci est dans le cadre des festivités de la Journée de la Résistance.

b) Demande d'un permis de réunion à la RACJ

- 10-119** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Jean-Pierre Bélanger et résolu d'autoriser la directrice à demander un permis de réunion pour vendre à la Régie des alcools des courses et des jeux (RACJ), pour l'évènement du 24 mai prochain. Coût du permis : 80,00\$.

12. Dossier Vaillancourt équipements / requête à LA COUR SUPÉRIEURE

- 10-120** Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu à la majorité que la municipalité de Saint-Charles-Garnier approuve le projet de requête introductive d'instance en résolution de contrat et autorise Me Marie-Claude Lambert, à la déposer au greffe de la Cour supérieure du district judiciaire de Rimouski, dans les plus brefs délais.
Contre : Messieurs Jean-Pierre Bélanger et Marcel Nadeau.

13. Calendrier des séances du conseil / modification de la résolution 09-260

- 10-121** **Considérant** que la Loi permet de modifier le calendrier des séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Louis-Marie Proulx et résolu unanimement de modifier la résolution 09-260 concernant le calendrier des séances du conseil municipal 2010 afin de déplacer la séance ordinaire prévue le lundi 6 septembre 2010 au mardi 7 septembre 2010 à 19h00.

14. VARIA

1. AVIS DE MOTION –Règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un camion citerne et d'une autopompe usagée

Avis de motion est donné par monsieur Marc-André Béland, conseiller, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le projet de règlement d'emprunt concernant l'acquisition d'un camion citerne et d'une autopompe usagée.

2. Comité de développement Val-Garnier

Une campagne d'embellissement sera lancée par le Comité de développement Val-Garnier.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

10-122 Il est proposé par monsieur Louis-Marie Proulx, appuyé par madame Nancy Pineault et résolu unanimement de lever la séance à 22h40.

.....
Daniel Nadeau, maire

.....
Josette Bouillon, d.g./ s.-t.

